

Pour les ESMS (Etablissements et Services Médico-Sociaux)
Ex : CAMSP, SESSAD, CMPP...

CONVENTION CONCERNANT L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE EN EXERCICE LIBERAL, AUPRES D'UN PATIENT RELEVANT D'UNE STRUCTURE DONT LE FINANCEMENT INCLUT LA REMUNERATION DES ORTHOPHONISTES

Numéro de convention :-2022 (n° d'ordre – année de signature)

Entre les soussigné(e)s,

Monsieur ou Madame, Orthophoniste libéral(e)

N° ADELI :

Adresse :

ci-après dénommé(e) l'orthophoniste,

et

Monsieur le Directeur/ Madame la Directrice,.....

Représentant l'établissement

Adresse :

ci-après dénommé(e) l'établissement,

..... Adresse

.....

Ce document est réservé aux adhérents de la FNO. Si vous êtes adhérent, vous pouvez utiliser le formulaire présent sur la page de notre site web pour en faire la demande.